

**DEPARTEMENT DE
LA HAUTE-SAVOIE**

**ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS**

REPUBLIQUE FRANCAISE

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION**

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA – 74100 ANNEMASSE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

OBJET :

**ELECTION DES
REPRESENTANTS
D'ANNEMASSE AGGLO
AU GROUPEMENT
LOCAL DE
COOPERATION
TRANSFRONTALIERE
POUR L'EXPLOITATION
DU TELEPHERIQUE DU
SALEVE**

N° CC_2026_0054

Séance du : mercredi 29 avril 2026

Convocation du : 23 avril 2026

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 56

Président de séance : Gabriel DOUBLET

Secrétaire de séance : Nadège ANCHISI

Membres présents :

Cristian GUERET, Carole DARCY, Thierry BOUVET, Guillaume MATHELIER, Gabriel DOUBLET, Nadia MUGNIER, Maxime GACONNET, Amine MEHDI, Nastia OUEJDOUNI, Christophe BORREL, Radjaa MEHDI, Samir BASSIM, Sara SHALA-MALOKU, Steve BONNARD, Ferial DJAFFALI, Sébastien LESAGE, Christophe MAYCA, Charline CHÉNOT, Stéphane HAMZA, Dominique LACHENAL, Mylène SAILLET RAPHOZ, Cüneyt YESILYURT, Anne-Marie BRDAR, Denis SERVAGE, Bernard BOCCARD, Marion BARGES-DELATTRE, Claude ANTHONIOZ ROSSIAUX, Nicolas TEREINS, Sandra SALVATGÉ, Antoine BLOUIN, Jean-Paul BOSLAND, Odette MAITRE, Stéphane PASSAQUAY, Nadège ANCHISI, Denis MAIRE, Christine BURKI, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Jean COMBETTE, Danielle COTTET, Patrick ANTOINE, Anne-Lise VOUTAY, Jean-Pierre BELMAS, Pascale PELLIER, Eddy BARONNET, Christine MOUCHET, Christophe CALLAY, Coralie FERNEX, Johann BONTEMPS, Christiane CHAVANNE, Jean-Marc CHEVALLEY

Représentés :

Chadia LIMAM par Maxime GACONNET, Anissa HADDAD par Ferial DJAFFALI, Joseph FAVRE par Dominique LACHENAL, Rosanna DULLAART par Denis SERVAGE, Anne VINDEVOGEL par Bernard BOCCARD

Excusés :

Isabelle VINCENT

Suite au renouvellement général des Conseils municipaux des communes membres et du Conseil communautaire,

Vu les statuts du Groupement local de coopération transfrontalier (GLCT) pour l'exploitation du téléphérique du Salève, auquel adhère Annemasse Agglo,

Dans le but d'assurer la continuité de l'exploitation du téléphérique du Salève, d'améliorer son attractivité, le Canton de Genève, Annemasse Agglo et la commune de Monnetier-Mornex ont décidé de créer le Groupement Local de Coopération Transfrontalière pour l'exploitation du téléphérique du Salève.

Le GLCT TS a pour objet l'organisation du service des remontées mécaniques du téléphérique du Salève et la gestion de l'ensemble des infrastructures qui lui sont liées, dont les gares.

La répartition des sièges au sein de l'assemblée est fixée par les statuts du GLCT.

Il convient de désigner les représentants d'Annemasse Agglo auprès du GLCT, soit 6 délégués titulaires et 3 délégués suppléants pour siéger à son assemblée.

Conformément à l'article 5721-2 du Code général des collectivités territoriales, le choix de l'organe

délibérant peut porter sur tout conseiller communautaire ou conseiller municipal d'une des communes membres de l'agglomération.

En application de l'article L. 2121-21 du CGCT, l'assemblée décide, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret.

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :

A l'unanimité,

DECIDE :

DE PROCÉDER à l'élection de 6 représentants titulaires et de 3 représentants suppléants pour siéger à l'assemblée du GLCT pour l'exploitation du téléphérique du Salève comme suit :

TITULAIRES	SUPPLÉANTS
1- Gabriel DOUBLET 2- Patrick ANTOINE 3- Nicolas TEREINS 4- Sandra SALVATGE 5- Marion BARGES-DELATTRE 6- Françoise MAGDELAINE	1- Mylène SAILLET 2- Jean-Paul BOSLAND 3- Coralie FERNEX

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.